



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT-D'AGNY**

Décision n° 25-déc23

M57 Fongibilité des crédits : décision budgétaire modificative n° 11 portant virement de crédits de chapitre à chapitre

Le Maire de Saint-Laurent-d'Agny,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5217-10-6,

Vu la délibération n° 23d-0701 du Conseil municipal de Saint Laurent d'Agny en date du 10 juillet 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024,

Vu la délibération n° 25d-0305 du Conseil municipal de Saint Laurent d'Agny en date du 17 mars 2025 autorisant le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites de 7,5 % en fonctionnement et en investissement,

Vu les délibérations du Conseil municipal de Saint-Laurent-d'Agny :

- n° 25d-0301 du 17 mars 2025 de reprise anticipée des résultats ;
- n° 25d-0303 du 17 mars 2025 adoptant le budget primitif de la commune ;
- n° 25d-1001 du 06 octobre 2025 portant DM 7 du budget principal de la commune ;
- n° 25d-1203 du 1^{er} décembre 2025 portant DM 10 du budget principal de la commune ;

Vu les décisions du Maire de Saint-Laurent d'Agny :

- n° 25-déc04 du 15 avril 2025. DM 1. Virement de crédits de chapitre à chapitre ;
- n° 25-déc09 du 17 juin 2025. DM 2. Virement de crédits de chapitre à chapitre ;
- n° 25-déc10 du 30 juin 2025. DM 3. Virement de crédits de chapitre à chapitre ;
- n° 25-déc14 du 18 août 2025. DM 4. Virement de crédits de chapitre à chapitre ;
- n° 25-déc15 du 11 septembre 2025. DM 5. Virement de crédits de chapitre à chapitre ;
- n° 25-déc17 du 19 septembre 2025. DM 6. Virement de crédits de chapitre à chapitre ;
- n° 25-déc20 du 20 octobre 2025. DM 8. Virement de crédits de chapitre à chapitre ;
- n° 25-déc21 du 29 octobre 2025. DM 9. Virement de crédits de chapitre à chapitre ;
- n° 25-déc22 du 19 novembre 2025 portant retrait de la décision n° 25-déc21 ;

Considérant les éléments suivants :

Il y a lieu de procéder à un mouvement de crédits de chapitre à chapitre sur le budget principal de la commune, exercice 2025 en section de fonctionnement.

Le chapitre 65 présente un besoin de financement de 1 400 € pour couvrir les dernières opérations de l'année. Les recettes de la section de fonctionnement ont été plus élevées qu'attendues au compte 73118 (Autres contributions directes), permettant de compenser les 1 400 € nécessaires au chapitre 65.

DÉCIDE

Article 1.

Monsieur le Maire autorise les virements de crédits suivants :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-65311 : Indemnités de fonction (élus)	0,00 €	1 400,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	1 400,00 €	0,00 €	0,00 €
R-73118 : Autres contributions directes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 400,00 €
TOTAL R 731 : Fiscalité locale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 400,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	1 400,00 €	0,00 €	1 400,00 €
Total Général		1 400,00 €		1 400,00 €

Article 2.

Il sera rendu compte de ce virement de crédits à la première réunion du Conseil municipal qui suit cette décision.

Article 3.

Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 4.

Ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfète du Rhône,
- Monsieur le Chef du Service de gestion comptable de Givors.

Fait à Saint-Laurent-d'Agny, le 11 décembre 2025

Fabien BREUZIN,

Maire

